

## QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Date de mise à jour des valeurs de l'Assurance Maladie : 02/05/2011.

### ► Dans le parcours de soins

Type de soins	ASSURANCE MALADIE		ALLIANCE SANTÉ	
	Base de Rembt.	Remboursement	Rembt. maximum garantie "PRIMA"	Rembt. maximum garantie "MAXIMA"
Médecin généraliste	23,00 €	15,10 € *	6,90 €	11,50 €
Médecin spécialiste de secteur 2 (honoraires libres)	23,00 €	15,10 € *	6,90 €	11,50 €

\* Ce remboursement ne prend pas en compte la participation forfaitaire de 1 €.

#### Exemple

Pour une dépense de 23 € pour une consultation de généraliste, le remboursement de l'Assurance Maladie sera de 15,10 €, celui des garanties « PRIMA » ou « MAXIMA » de 6,90 €. Il restera 1 € à votre charge correspondant à la participation forfaitaire.

### ► Hors parcours de soins

Type de soins	ASSURANCE MALADIE		ALLIANCE SANTÉ	
	Base de Rembt.	Remboursement	Rembt. maximum garantie "PRIMA"	Rembt. maximum garantie "MAXIMA"
Médecin généraliste	23,00 €	5,90 € *	6,90 €	11,50 €
Médecin spécialiste de secteur 2 (honoraires libres)	23,00 €	5,90 € *	6,90 €	11,50 €

\* Ce remboursement ne prend pas en compte la participation forfaitaire de 1 €.

#### Exemple

Pour une dépense de 50 € pour une consultation de spécialiste, le remboursement de l'Assurance Maladie sera de 5,90 €.

- Celui de la garantie « PRIMA » de 6,90 € (ce montant tient compte des interdictions de prise en charge liées au hors parcours de soins - voir le paragraphe « Votre contrat est responsable »). Il restera 37,20 € à votre charge correspondant à la participation forfaitaire et aux pénalisations hors parcours de soins.
- Celui de la garantie « MAXIMA » de 11,50 € (ce montant tient compte des interdictions de prise en charge liées au hors parcours de soins - voir le paragraphe « Votre contrat est responsable »). Il restera 32,60 € à votre charge correspondant à la participation forfaitaire et aux pénalisations hors parcours de soins.

► Pour les prestations non concernées par le parcours de soins

Type de soins	ASSURANCE MALADIE		ALLIANCE SANTÉ	
	Base de Rembt.	Remboursement	Rembt. maximum garantie "PRIMA"	Rembt. maximum garantie "MAXIMA"
Couronne dentaire (SPR 50)	107,50 €	75,25 €	96,75 €	322,50 €
Lunettes avec Verres progressifs n° 2290396	17,48 €	10,48 €	170,00 € sur 24 mois glissants	310,00 € sur 24 mois glissants
Chambre particulière en hospitalisation, par jour	0,00 €	0,00 €	40,00 €	60,00 €
Orthodontie (TO 90 / semestre)	193,50 €	193,50 €	0,00 €	387,00 €



N'hésitez pas à demander un devis à votre opticien, ou à votre dentiste, et de le soumettre à votre Unité de Gestion.

**Le saviez-vous ?**

**Définitions des abréviations utilisées dans les devis ou factures dentaires**

**ED = Entente Directe** : désigne des actes pour lesquels des dépassements d'honoraires sont autorisés, ce sigle doit être mentionné sur la feuille de soins de l'A.M.

**HN = Hors Nomenclature** : désigne des actes non listés dans les textes de référence de l'A.M.

**NR = Non Remboursés par l'A.M.** mais inscrits dans l'ancienne nomenclature NGAP et/ou dans la nouvelle classification CCAM (textes de référence de l'A.M.).